

Le Léman : histoires d'eau

Même s'il existe depuis près de 20 000 ans, le lac Léman n'est entré que très tardivement dans l'histoire, comme le rappelle ici Gianni Ghiringhelli, archiviste des deux communes.



Cette surface plane de 582 km² a pris sa forme actuelle il y a près de 20 000 ans. Mais, ce n'est que quelques années avant notre ère, en 58 avant Jésus-Christ pour être plus précis, que le lac Léman se voit cité par Jules César, dans son ouvrage « La Guerre des Gaules ». Pendant tout le Moyen Age, la seule mention d'un lacus losanetes se trouve sur une carte réalisée à Constantinople en 393 ! Puis, le « lac de Lozane » disparaît du langage avec l'arrivée des Bernois dans le canton de Vaud, en 1536. En effet, ceux-ci ne tiennent pas à encourager le patriotisme local et préfèrent l'appellation Léman, plus neutre à leurs yeux. Celle-ci sera d'ailleurs validée par la création du département du Léman, qui durera de 1798 à 1814.

En ce qui concerne Blonay et St-Légier-La Chiésaz, il est difficile, faute de repères, de savoir depuis quand les deux lieux ont été habités. Vers l'an 1000 sans doute, à en croire les rares traces écrites que nous possédons.

Pour améliorer la datation, il faudrait avoir la chance de découvrir des témoins du néolithique, comme ce fut le cas à Tavel-sur-Clarens ou aux Gonnelles, à Corseaux, ou des vestiges romains, comme sur le tracé Vevey-Châtel-Saint-Denis, via les Monts-de-Corsier. Une légende raconte que le héros de Rabelais, Gargantua, a créé le Léman pour éteindre sa soif. Il a posé un pied sur le Grammont, ce qui a donné naissance à la faille de Chaumény, et l'autre pied sur les Pléiades, créant ainsi la raie de Chenelly. On dit qu'il a poussé des matériaux pour ériger le Salève, aux portes de Genève. Moins vérifiable, mais amusant, Gargantua s'est soulagé et a engendré le Merdasson, montagne située entre la Dent de Jaman et les Rochers de Naye !

Entre 1877 et 1884 a lieu le procès du Léman. L'affaire oppose Genève aux cantons de Vaud et du Valais. Le Tribunal fédéral tranchera, sa décision débouchant sur la construction des barrages à rideaux mobiles du pont de la Machine, à Genève. Ceux-ci permettent la régulation des eaux dont le niveau de 372 mètres au-dessus du niveau de la mer est fixé

dans un règlement fédéral du 7 octobre 1892. La même année, François-Alphonse Forel publie un livre « Léman » dans lequel on voit apparaître le terme de limnologie, c'est-à-dire l'étude des eaux continentales.

Le Léman est une réserve naturelle assez remarquable. Jusqu'en 1935, les communes riveraines y puisaient l'eau de boisson, directement et sans traitement. Avec les risques que cela pouvait comporter. Ce n'est qu'au milieu du XX^e siècle, en 1962 exactement, que l'inquiétude des autorités va se concrétiser par la mise sur pied d'une commission internationale pour la protection des eaux du Léman. Les travaux de cette instance déboucheront notamment sur la construction de stations d'épuration, comme celles du Pierrier, à Clarens, et de l'Aviron, à Vevey, où l'eau est traitée, avant d'être rejetée dans le lac, puis retraitée pour être propre à la consommation.

Si la navigation et la pêche sont attestées depuis les temps préhistoriques, l'utilisation du lac à des fins ludiques est somme toute assez récente. Elle date de la mise à l'eau du premier bateau à vapeur, le Guillaume Tell, en mai 1823. Depuis lors, le Léman est devenu un vaste terrain de jeu pour les plaisanciers, sur lequel les vents sont parfois difficiles à maîtriser. D'où l'apparition, dès le XVII^e siècle, des voiles latines, plus maniables que les voiles carrées qui n'étaient efficaces qu'avec du vent arrière.

Forel disait que le Léman est le roi des lacs et ne peut susciter qu'un amour enthousiaste et passionné.

Nombre de Blonnaysans et de St-Légerins qui l'ont quotidiennement sous les yeux et peuvent apprécier ses infinies variations de couleurs, seront sans doute d'accord avec lui.

Gianni Ghiringhelli
Archiviste